JEUDI 28 JANVIER 2021

Elus présents : Ronan PHILIPPE - Nicole ARCHIER - Isabelle CROZET - Patrick COMBE - Fanny ANDRE- Cyril VILLAT - Elisabeth SERVE - Luc DAVID - Karine DESGRAND - Jean-Luc KRIEGEL Hubert MARTIN - Myriam NIVON - Patricia FRENEA - Alain CRESCINI - Caroline FRAISSE - Vincente BERTHOLAT - Philippe KOUOTZE - Laurent FINON.

Absent excusé: Stéphane PERRIER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Laurent FINON suite aux démissions successives de Bernard CHAREYRE (déménagement) et Géraldine GEX.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Choix du Maître d'œuvre pour l'extension de l'école publique

Suite à la consultation lancée le 30 novembre 2020 concernant le marché de maîtrise d'œuvre intitulé « extension école publique », 50 dossiers ont été retirés et seulement 6 propositions ont été faites par différents cabinets d'architectes : Pascal CARILLO (Le Pouzin), EAD (Salaise sur Sanne), Pascal CORSI (Collonges au Mont d'Or), Florent PATOIS (Tain l'Hermitage), Patrice REVERDI (Saint-Jean de Muzols) et Atelier 2Ai (Aubenas/Annonay)

Patrick COMBE commente le tableau d'analyse des candidatures à la maîtrise d'œuvre.

Les candidats sont notés sur 100 à partir de 3 critères : accompagnement et assistance /20, prix/40 et valeur technique/40. Le cabinet EAD a été retenu (97.25/100), la prestation d'un acousticien dans leur dossier a joué en leur faveur.

Accord à l'unanimité.

Renouvellement convention APSOAR

Jean-Luc KRIEGEL rapporte les questions formulées par le SOAR, à savoir :

- renouvellement de la convention de partenariat ?
- montant de la participation ?

Jean-Luc KRIEGEL rappelle que les Arts de la Rue traversent des moments particulièrement difficiles et qu'il est important de les soutenir.

Après avoir délibéré et à l'unanimité les élus décident de renouveler la convention de partenariat pour 3 ans pour un montant maintenu à 1800 €/an.

Désignation représentants Comité Mobile

Le Comité des partenaires a été créé dans le cadre de la LOM (Loi d'Orientation des Mobiles) afin de développer le dialogue entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), les usagers et les employeurs pour la définition de la politique de la mobilité. Ce comité vise donc à développer la coopération entre ces différents acteurs. Il revient à Annonay Rhône Agglo de fixer la composition et les modalités de fonctionnement de ce comité. En tant que commune membre de l'agglo, il convient de désigner 2 référents, sont nommés :

- Patrick COMBE référent titulaire
- Cyril VILLAT, référent suppléant

Accord des élus à la majorité

Travaux Rue Centrale: convention enfouissement réseaux secs

Patrick COMBE rappelle le projet : 1 trottoir large d'un côté, 2 plateaux surélevés à rediscuter et création de places de parking. La commune va faire l'acquisition de parcelles de terrain, les différents propriétaires concernés ont été rencontrés et sont favorables pour vendre. Pendant le chantier, l'arrêt de bus du centre village sera déplacé afin que les transports scolaires continuent.

Philippe KOUOTZE informe que de nouvelles conventions avec le SDE vont être proposées aux propriétaires concernés, les précédentes étant caduques.

5 G: moratoire sur le déploiement

La commune est sollicitée par Free concernant le projet de passer à la 5G.

Le déploiement de la 5G est une compétence de l'Etat, appuyé par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) et l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP). Les coûts énergétiques et sanitaires (exposition aux ondes électromagnétiques) de cette nouvelle technologie ne sont que partiellement connus et difficiles à appréhender.

Monsieur le Maire fait part d'une note technico/juridique relative au déploiement de la 5G sur Annonay Rhône Agglo.

Beaucoup trop de questions sans réponse. Les élus sont favorables pour le moratoire, Monsieur le Maire propose de prendre la même délibération de principe proposée à toutes les communes d'Annonay Rhône Agglo. Accord à l'unanimité.

Ouverture des crédits 2021

Alain CRESCINI rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37 (VD) permettant par délibération du conseil municipal de procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement, avant le vote du budget, et ce, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ainsi, il convient de solliciter l'ouverture de crédit pour 2021 afin de pouvoir mandater les factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 et budgets annexes et ce, dans la limite de 25 % des sommes budgétées en investissement en 2020, année N-1.

Accord pour délibération à l'unanimité

DIVERS

- ▶ <u>Désignation du correspondant défense et sécurité</u> : Jean-Luc KRIEGEL titulaire et Philippe KOUOTZE suppléant.
- ▶ RPQS : (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) eau potable 2019, document approuvé par le Comité Syndical en date du 16 décembre 2020. Les élus prennent acte et valident le rapport. Il est consultable en Mairie.
- ▶ Route de Praclos (portion entre le giratoire et le panneau d'agglo) : création d'un accotement dédié aux piétons et vélos. 4 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu : GUION TP, MOUNARD TP et EIFFAGE. Validation de la proposition d'EIFFAGE.
- ▶ Recensement INSEE : La Population totale est de 2269 habitants (population municipale : 2219 et population comptée à part : 50), population légale au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021. Monsieur le Maire rappelle que les dotations de l'Etat sont calculées sur la base du nombre d'habitants de la commune.
- ▶ <u>Bibliothèque mise en réseau</u> : gratuité de l'adhésion à partir de septembre 2021. Monsieur le Maire s'engage à apporter son soutien à l'association « Le Clos du Lecteur ».
- ▶ Le <u>Don du Sang</u> remercie la municipalité pour son soutien.
- ► <u>La Région :</u> Le Conseil régional a délibéré favorablement pour attribuer à la commune une subvention de 65000 € pour la réalisation des travaux d'extension du restaurant scolaire.

